

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 22 novembre 2018**

---

Délibération n° 2018 – 22/11/2018 – 15

*Dénomination de la salle 427 du bâtiment Droit-Lettres*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 20 voix pour (unanimité) :**

**la dénomination de la salle 427 du bâtiment Droit-Lettres : salle Pierre LEVEQUE.**

Dijon, le 23 novembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement